



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL CONVOQUÉ EN URGENCE mercredi 21 avril 2021

ORDRE DU JOUR

Ouverture du chantier des carrières à Sauvage.

Sur convocation du 19 avril 2021 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le mercredi 21 avril 2021 à 20h, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

MARTIN Bruno	MICHEL Chantal	Dhotel Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	Fevre Xavier
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	Protat DeFrance Sandrine
CHARLOIS Denise	GRUAT Cyrille	
Metin Patrick		

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusées : COLIN Angélique, LOPEZ Cécile, PASQUIER Sonia

Absent :

Pouvoirs : COLIN Angélique à BRUN Marie

Secrétaire de Séance : BERTIN Laurent

Monsieur le Maire informe le conseil de la chronologie des courriers échangés avec les carrières de l'Est et de l'inquiétude suscitée par un avancement aussi rapide des travaux. Alerté par des concitoyens, de même que Madame CHARLOIS 3^{ème} adjointe en charge de l'environnement, les élus se sont rendus sur place le samedi 17 avril et ont constaté de nombreuses irrégularités et une situation qui engendrera selon eux des inondations à Sauvage. Des photos ont été faites. Les dossiers d'enquête publique ont été revus le dimanche et des courriers ont été envoyés dès le lundi à la sous-préfecture et au SDDEA.

L'urgence était d'anticiper l'avis du conseil qui ne pouvait se réunir officiellement avant ce jour.

Les photos du site sont projetées et chacun a pu les commenter avant d'en arriver à l'unanimité au même constat. Il est donné lecture de la lettre déjà envoyée par Monsieur le Maire, celle-ci convient et est annexée.

Suite à ce courrier, Madame JONVAL de la DREAL (section industrielle) vient sur le site demain jeudi 22 avril. Le conseil attend ses observations et sera informé samedi 26 lors du conseil municipal ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Bruno MARTIN



ANNEXE - Courrier expédié le lundi 19 avril aux services préfectoraux.

M. Boucher, Mme Sénéchal,

Suite à nos conversations de ce jour, je vous prie de trouver ci-après un récapitulatif de mes préoccupations concernant l'installation du futur site d'extraction par les carrières de l'Est.

Il n'est pas question de remettre en cause les droits acquis mais, de protéger notre commune lors des crues à venir et donc de faire respecter les obligations.

Je constate pour ma part de graves manquements au respect des écoulements naturels, des merlons en zone rouge du PPRI, des travaux d'extraction avant les fouilles archéologiques, la création d'une « autoroute » en surélévation, ce qui revient à une digue, un remblaiement d'une zone humide hors périmètre avec rétrécissement d'une courbe de la Seine qui s'élargit lors des crues, le non-respect d'une Noue qui apparaît sur l'arrêté inter préfectoral.

En appui de cette énumération, vous trouverez des photos prises les 17 et 18 avril 2021.

J'appelle votre attention sur l'urgence d'intervenir, car en ce moment, il est facile de constater le circuit des crues, lequel laisse son empreinte sur les troncs par blanchiment et sur les cultures par une différence notable de croissance voir un réensemencement.

Dans l'attente de vous lire, je convoque un conseil municipal en urgence afin que les élus définissent les actions à entreprendre ou non, pour assurer l'écoulement naturel des eaux et protéger le village d'inondations. La Noue de la Rosière évacue les eaux de toute la zone urbanisée entre la Seine et la rivière du Moulin de Sauvage, son écoulement est primordial.

Les actes récents :

- 20 mars : DT fouilles archéologiques
- 20 mars : DT ouvrage ancien (tapis roulant) sur parcelle ZM 83 hors limite
- 20 mars : DICT étude géotechnique pour ouvrage aérien
- 25 mars : DICT fouilles archéologiques ZM 56
 - DICT stockage de terres ZM75-76Rétention pour plus de précision car en zone Rouge PPRI.

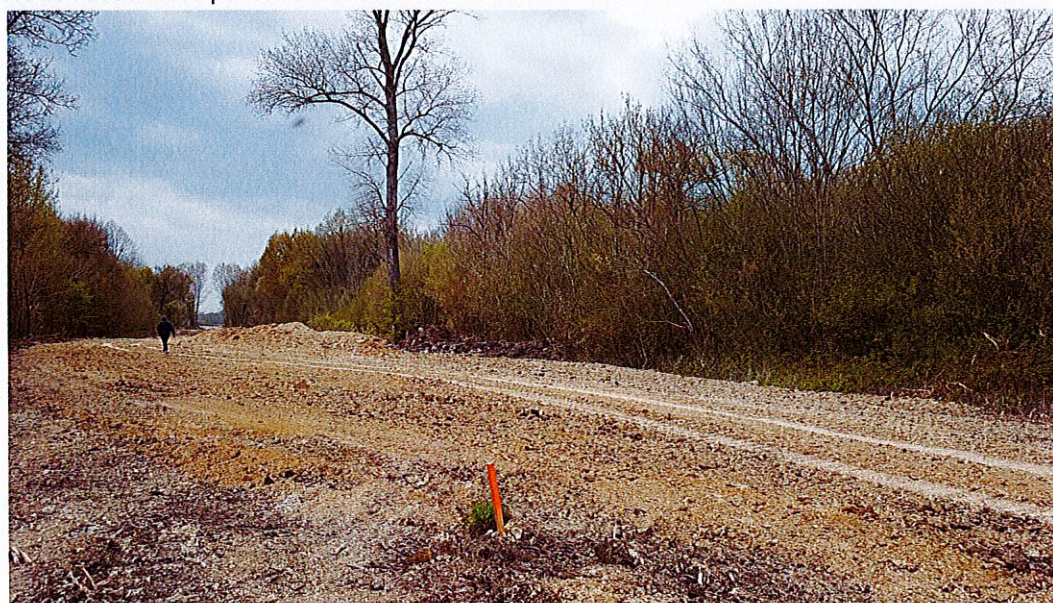
12 avril : Nouveaux plans qui placent les merlons en zone bleue du PPRI et signature de la DICT.

- 14 avril : AG restreinte Gemapi au SDDEA (syndicat départemental des eaux de l'Aube) et communication de mes inquiétudes sur les stockages en zone rouge.
Réponse : Strictement interdit ; Se reporter à l'enquête publique.
De plus, appel de M.Yvon Cherriot, personne nommée par le conseil municipal au sein du bureau de l'association foncière : travaux en cours sur la zone des carrières.
- 14/04 : affichage de l'arrêté inter préfectoral reçu le 13/04 par mail.
- 15 avril : Recherche dans le dossier de l'enquête publique.
- 16 avril : Mme Charlois 3^{ème} adjointe est alertée par un membre de la nouvelle association « La nature et Noues » dont l'action d'utilité publique consiste à restaurer les noues en accord avec les propriétaires défaillants.
- 17 avril : Visite sur les lieux des 4 personnes averties et prises de photos.
- 18 avril : Visite des lieux par les élus majoritaires et décision de convocation du conseil municipal en urgence avec information de la préfecture.
- 19 Avril : Appel vers la sous préfecture d'Eprenay pour une application des lois.

Noüe recouverte, zone humide parcelle ZM 83 et en haut à droite : le début de la phase 3 avec le nouveau chemin qui fait digue



Noüe recouverte parcelle ZM 83 en direction de la seine



Idem en sens inverse, les traces de roues permettent d'évaluer la largeur du futur tapis ...



Dans le dos : la Seine, à gauche l'état naturel avec les traces de crue, au centre le remblai pour le tapis



L'arrivée du remblai en bord de Seine avec les traces de hauteur de crue sur les deux rives



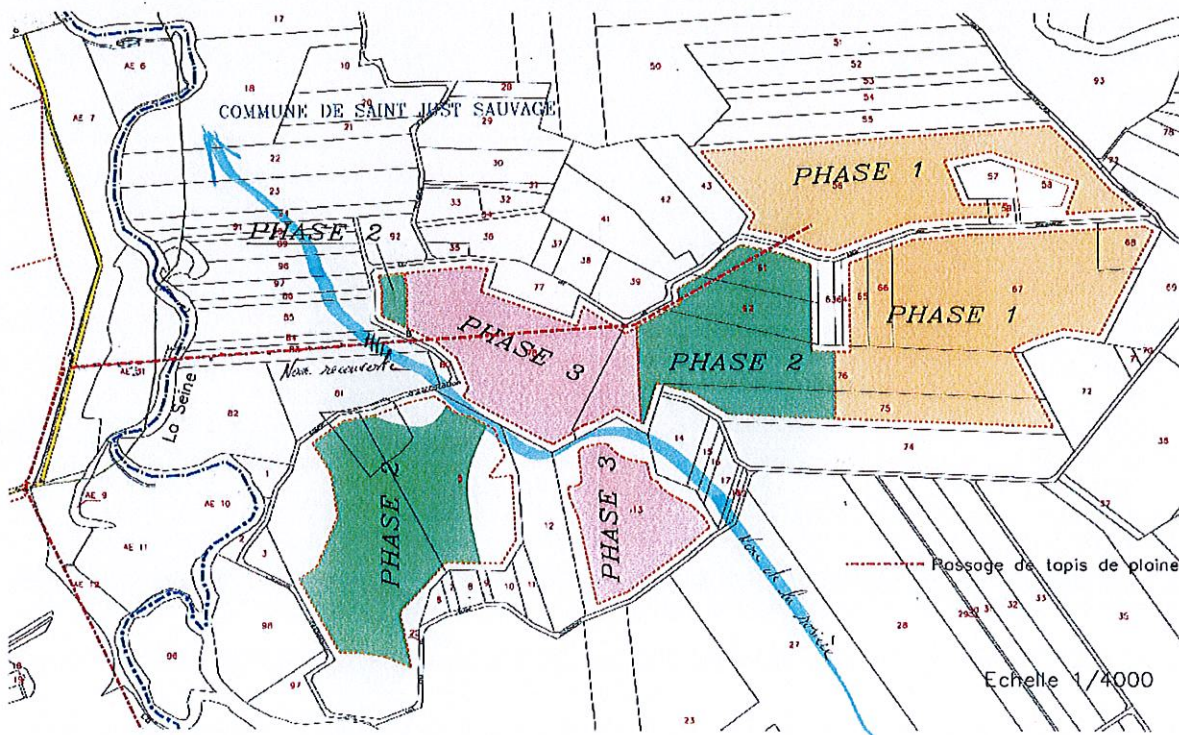
Zone 20 à 30 mètres avant la Seine (moins haut de mémoire, effet d'optique ?)



Situé en phase 3 du plan, parcelle ZM 78, l'empreinte du passage de la seine en crue (vert clair) et le chemin digue qui forme un trait horizontal au loin et au dessus du blé en herbe de 35cm (vert foncé)



Fouilles archéologiques ? Extraction pour chemin !



Le tracé rouge est censé représenter le tapis roulant.

De gauche à droite, il est exact sur la ZM83, il passe sur l'emplacement de la noue de la Rosière (en bleu et bleu barré pour la noue recouverte) puis le chemin digue forme une ligne quasi droite du bord de la ZM 83 jusqu'au coin supérieur gauche de la ZM 72.

Espérant que ce premier jet vous aidera à mieux appréhender l'urgence de la réaction que je souhaite, cordialement.

Bruno MARTIN, Maire de Saint-Just-Sauvage.